

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 17 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT AVRIL,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE

OBJET : Angers seniors animation – Tarifs séjour à Noirmoutier du 10 au 11 septembre 2024

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers propose chaque jour des activités à destination des seniors angevins pour prendre soin de leur santé physique et mentale et ainsi prévenir la perte d'autonomie.

En complémentarité, une offre de séjours adaptée aux seniors en fragilité permet d'organiser un projet à moyen terme. L'inscription à un séjour stimule des capacités telles que : se projeter, planifier, budgétiser et évaluer sa capacité à quitter son domicile. Aussi, lors du séjour, les seniors réalisent des activités physiques lors des déplacements, stimulent le plaisir de s'alimenter, suscitent la curiosité intellectuelle, font des rencontres et stimulent leur élan vital.

Un séjour de deux jours et une nuit est proposé en septembre en complémentarité des deux autres séjours de mai et juin 2024. Il se veut complémentaire dans la durée, le contenu, le public cible.

Séjour à Noirmoutier du mardi 10 septembre au mercredi 11 septembre : à destination des seniors en capacité de se déplacer en toute autonomie et se repérer dans l'espace. Un programme qui alterne les visites guidées et les temps libres. Une équipe de professionnels qualifiée dans l'accompagnement à la personne est présente.

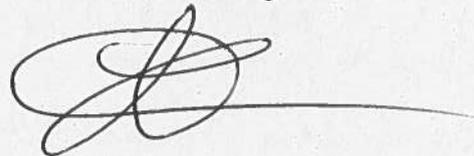
Aussi, le CCAS souhaite rendre plus accessible l'offre de service en levant les freins liés aux fragilités financières. Une tarification solidaire permet de rendre accessibles les séjours aux personnes âgées ayant de faibles revenus tout en proposant un tarif au plus proche du coût réel pour les personnes sans difficulté financière.

- **Critère retenu** : quotient CAF/MSA (ou équivalent : Quotient solidaire)
- **5 tarifs différenciés** : 4 selon ressources pour les Angevins + 1 pour les non-Angevins
- **Tarif de base** : coûts hébergement, transports, restauration, activités = tarif unique de base jusqu'à 2024
- **Tarif plein** : coûts hébergement, transports, restauration, activités + participation au coût ressources humaines

La démarche de tarification sociale, les tarifs, les modalités générales de vente du séjour et les contrats sont disponibles en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité ces tarifs.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



SEJOURS 2024
Tarifs publics applicables

Séjour à Noirmoutier du mardi 10 septembre au mercredi 11 septembre 2024 (2 jours/1 nuit)

| Catégorie tarif | Tranches quotient familial | Paiement comptant | Paiement fractionné (en 3 fois) | | |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| | | Chambre double | Chambre double | | |
| | | | 1ère échéance | 2ème échéance | 3ème échéance |
| Tarif 1 : carte partenaires | inférieur ou égal à 706 | 165,00 € | 55,00 € | 55,00 € | 55,00 € |
| Tarif 2 : tarif base | entre 706 et 1000 | 252,00 € | 84,00 € | 84,00 € | 84,00 € |
| Tarif 3 : tarif intermédiaire | entre 1000 et 1600 | 288,00 € | 96,00 € | 96,00 € | 96,00 € |
| Tarif 4 : tarif plein | égal ou supérieur à 1600 | 330,00 € | 110,00 € | 110,00 € | 110,00 € |
| Tarif 5 : non Angevins | | 348,00 € | 116,00 € | 116,00 € | 116,00 € |
| Échéance des paiements | | à l'inscription | à l'inscription | 14/07/2024 | 15/08/2024 |

CLAUSES PARTICULIERES – CONTRAT

Séjour à NOIRMOUTIER du mardi 10 septembre au mercredi 11 septembre (2 jours et 1 nuit)

⚙ Inscription

Le Service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose une escapade correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement en intégralité, **une facture** vous sera remise.

Tarif 1 - carte partenaires

162 € - Chambre double

Tarif 2 – tarif de base

252 € - Chambre double

Tarif 3 – tarif intermédiaire

288 € - Chambre double

Tarif 4 – Tarif plein

330 € - Chambre double

Tarif 5 - non Angevins

348 € - Chambre double

⚙ Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance assistance/rapatriement pour raison de santé, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

⚙ Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » pour raison médicale

⚙ Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ de l'escapade.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, d'un RIB et du ticket d'inscription.

⚙ Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

⚙ Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur. **Présence souhaitée.**

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS

CLAUSES PARTICULIERES – CONTRAT

Séjour à NOIMOUTIER du mardi 10 septembre au mercredi 11 septembre 2024 (2 jours et 1 nuit)

🔗 Inscription

Le Service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose une escapade correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement, **une facture** vous sera remise.

- **1^{er} versement à l'inscription**
- **2^{ème} versement le 14/07/2024**
- **3^{ème} versement le 15/08/2024**

Tarif 1 - carte partenaires

165 € - Chambre double = 3 x 55 €

Tarif 2 – tarif de base

252 € - Chambre double = 3 x 84 €

Tarif 3 – tarif intermédiaire

288 € - Chambre double = 3 x 96 €

Tarif 4 – Tarif plein

330 € - Chambre double = 3 x 110 €

Tarif 5 - non Angevins

348 € - Chambre double = 3 x 116 €

🔗 Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance assistance/rapatriement pour raison de santé, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

🔗 Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » pour raison médicale

🔗 Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ de l'escapade.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, d'un RIB et du ticket d'inscription.

🔗 Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

🔗 Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur. **Présence souhaitée.**

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS